L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 11 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur du Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale.
11 mar—1f

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $90,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Une femme ou une jeune fille pour faire la cuisine et aider dans le ménage, l'autre bord du lac. Bonnes références. S'adresser 13 1/2 rue Valence. 11mars—1f

ON demande—Une cuisinière française bien recommandée. S'adresser à J. B. Camors, coin Prytania et St. André. 9mars—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—50 JUMENTS dans les prix de $20 à $40. S'adresser, rue St. Charles, près de l'Exposition. 10 mars—7f

A VENDRE—Pour cause de départ immédiat un BARBER SHOP très bien situé et ayant une clientèle magnifique. Prix très modéré. S'adresser par lettres aux initiales E. S., bureau de l'Abeille. 10mars—10 13 15

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
4 mars—1m

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse.
17 fév—1 m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,935—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard Terrell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11 16 19

Succession de A. K. Brown et Hugh W. Brown vs Mme A. O. Brown, tutrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 21,761 et 21,518—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna O. Brown, tutrice, et comme telle administratrice cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10mars.—10 15 18

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23.4 7—Division C. Attendu que Mme Margaret Spellman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis Spellman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 mars—10 15 18

Succession de Mme Margaret Oglesby, femme de Joseph H. Oglesby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,430—Division C.—Attendu que Frank W. Paul a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Oglesby, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 mars—3 7 11

Succession de P. G. Gibert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,175—Division D—Attendu que Mme Noemie Victoire Gibert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Gustave Gibert décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 mars—8.12.17

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No. 20,248—Division BA—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans le lundi 12me jour de mars, 1888, à 11 heures a.m. dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,281—Division E—Hippolyte Damiens, vs ses créanciers.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Hippolyte Damiens, soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le lundi, 26me jour de mars, 1888 à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,209—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3.10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Halsley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "E"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Meubles.

Fanny H. Mills et al vs Fanny Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,976—En vertu d'un writ d'un ordre de vente daté, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 mars 1888, à 10:30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
A l'entrepôt Lafayette, coin Lafayette et Magazine.
Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 fév—29—mars 6,10,11

PAR LE CONSTABLE.

Adams Beck & Co. vs W. A. Barber Nascals Lewis et J. W. Allen in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 12,974—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au North-Eastern RR. près de la rue Urquhart, le JEUDI 15 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
35,000 pieds bois de charpente plus ou moins.
Saisi dans l'affaire ci-dessus énumérée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 mars—9 12 15

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

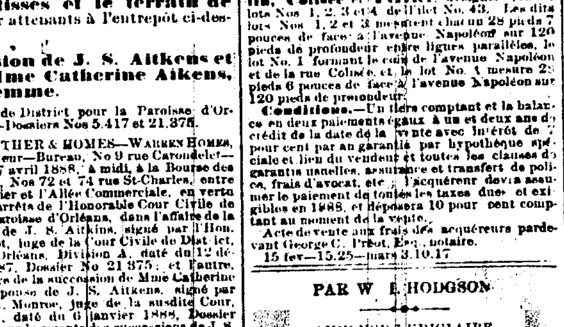

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..$300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit........	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit......	$100,000
1,000 Lots de $100, ...	100,000

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet. — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,084, un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, le tout par le voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer, ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme le lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 114 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pied 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.
Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et attenant à la même désignée comme le lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.
Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 89 ont déjà été payés.
Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.
Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contigus à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aikens, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5.417 et 21.375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers arrêts de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkins, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de Dist ict, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21 375; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888, Dossier No 5417, pour le compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu—
1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarre, et, désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 et déposé, comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés à l'arrière par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ainsi que le porte le dit plan, toutes mesures américaines.
Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.
2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit:
Le terrain No 8 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la limite inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.
Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 8; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.
Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.
Aussi, à la même heure et au même endroit, sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St-Patrick, rue du Camp, près Girod.
Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.
Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie, 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.
7 mars—7,11,18,25 mars—1,7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano.

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9.990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu:
Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout, plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté —— février, 1888.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.
Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12.19.26—mars 4,11,17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants.--Bijouterie. Bibliothèque et effets mobiliers

Succession de Francisco P. Martinez. — No 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—MARDI, 20 mars 1888, à 11 heures A. M., au local No 8 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1888, il sera vendu à l'encan—
10 boîtes ouvrages divers. 1 lot de peau de veau, 1 bureau.
Effets mobiliers. Argenterie et plaqué. Un lot de bijouterie et une collection de Solitaires et groupes de diamants, se composant de bagues, boutons et autres bijoux. Le tout conformément à l'inventaire enregistré.
Conditions: Comptant avant livraison.
On peut examiner la collection ci-dessus deux jours avant la vente en s'adressant aux encanteurs.
8 mars—8,11,17,18 19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien,

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—
Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.
Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin de chaussures, meubles et autres effets.

Succession de Philip Schaefer.

No 23,150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1888, à 11 a. m., au local No 65 rue Patterson, Alger, 5me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—
Le fonds du magasin de chaussures bien assorti, étagères, vitrines, etc., et un lot de meubles de maison et autres effets. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
8mars—8 11 17 21.

Propriété améliorée de choix —ET— Site pour bâtir AVENUE NAPOLÉON.

Succession du Dr J. R. Walker.

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:
Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'**avenue Napoléon**, les rues **Berlin, Coliseé, et Perrier**, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No. 43. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et la rue Colisée, et le lot No. 4 mesure 25 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.
Conditions.—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit de la date de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, assurance et transfers de polices, frais d'avocat, etc. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George U. Preot, Esq., notaire.
15 fév—15.25—mars 3.10.17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grant.

Propriété de valeur d'un bon rapport.

Quatre résidences à double corps de logis à deux étages.

Coin des rues Clio et Remparts.

En parfait ordre, donnant un bon revenu.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 31 janvier 1888, Dossier No. 20,826, pour compte de la succession de John Grant, décédé, il sera vendu à l'encan:
Coin des rues Clio et Remparts.
Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio, Calliope, South Rampart et Dryades, désignés par les Nos 27 et 28, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun environ 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, plus ou moins.
Le lot No. 28 formant le coin des rues Remparts et Clio, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent **quatre résidences en bois à double corps de logis à deux étages et récemment en ardoises**, connue comme les Nos 357 à 363 rue des Remparts et ayant dans chaque corps de logis 8 chambres avec devant de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz et installations partout, citernes, hangars, lieux d'aisances, etc., une allée privée au fond pour ces maisons seulement.
Bâtisses ont été fait devant ces maisons sont solidement bâties, ayant une façade élégante, sont en bon état et rapportent chacune $25.00 par mois ou $1020 par an, et peuvent être inspectées avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera en plus de son adjudication, les taxes de 1888, et fera un dépôt d'argent de 10 0/0 sur les lieux.
Acte de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12.19.26—mars 4.11.17.

PAR BEN ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887 et un autre ordre du dit juge portant la date du 25 février 1888, amendant le dit ordre du 30 décembre 1888 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.
2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues forme l'encoignure entre lignes parallèles.
3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, enjolivée par des arbres et plantes, étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit, à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour enforcer la collection.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, au frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 mars—4 11 18 25—avril 1 7

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre; et la Propriété contigüe rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Houtté.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté du 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Palmyre sans profondeur.
2° Un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888; un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés foncières de valeur.

Magasins et Résidences Rue du Canal.

Cottages de choix pour résidences, Près du Coliseum Park.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE, Dans la rue Jackson.

Excellents placements dans d'autres localités.

Vente judiciaire à l'encan.

Succession de FRANCISCO P. MARTINEZ.

No. 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 février 1888, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur qui suivent:
1° **Le cottage double**, Nos 170 et 172 **rue Terpsichore**, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Terpsichore, Melpomène, Magazine et Camp.** Le terrain se compose du lot No 12 et de cette partie, de la ligne latérale, vers la rue du Camp du lot désigné par la lettre B, qui mesure une façade totale d'environ 33 pieds 10 pouces sur la rue Terpsichore, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces.
Le cottage est en retrait (éloigné de la rue) avec une grille en fer sur la façade, à une aile à deux étages, ainsi qu'une bâtisse à deux étages à travers le fond. La propriété est louée à bail par MM. W. H. Chesnee et George A. Hoffman, à raison de $30 par mois pour chaque côté, un vertu d'un bail devant expirer le 30 septembre 1888, faisant en tout $720 par an.
2° **Le cottage simple**, No. 174 rue Terpsichore, dans le même îlet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain se compose de cette partie du lot désigné par la lettre B, qui est situé à la ligne latérale vers la rue du Camp, mesurant une façade totale d'environ 21 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Le cottage a un étage avec mansarde, une grande galerie de façade, un grand vestibule dans le milieu. Il est occupé et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par M. F. S. Neusadt, à raison de $30 par mois.
3° **La propriété de résidence et pour affaires** située au coin sud-est des rues Girod et Franklin, dans le premier district de notre ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Baussin et Julie. Le lot est désigné par le No 46 et mesure environ 28 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur la rue Girod, sur environ 110 pieds de profondeur dans le fond, sur environ 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.
Il y a au coin une bâtisse à un étage, employée pour ses affaires par D. A. Neuberger, qui la loue à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $8 par mois. Dans le fond du terrain, il y a une maison à deux étages en bois, désignée comme Nos 221 et 223 rue South Franklin, louée à Mme J. Prather à raison de $11 par mois.

MAGASIN DOUBLE DE CHOIX RUE DU CANAL.

4° **Le magasin double en briques à** quatre étages, No 52 rue du Canal et No 71 rue de la Commune.
Le terrain se compose de deux lots dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magazine. Les dits lots sont désignés par les Nos 23 et 9. Ils se touchent et mesurent comme suit: le lot No 23 mesure environ 25 pieds 5 pouces de face à la rue de la Commune, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot No 9, sur environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 22, et environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne latérale.
Le lot No 9 mesure environ 25 pieds de face à la rue du Canal, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur d'environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne latérale du lot No 8, et environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 10.
Ces magasins sont occupés et loués à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par **MM. Konig et Dwyer, marchands de variétés**, (en Gros Dealers), à raison de $225 par mois.

LA RANGÉE DE BATISSES RUE DU CANAL, DE LA RUE DU BASSIN A LA RUE FRANKLIN.

Magasins et maisons de résidence.

5° **Six terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Bassin et Franklin**, désignés par les Nos de 1 à 6, et mesurant comme suit:
Le terrain No 1 forme l'angle des rues Canal et Bassin, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue du Bassin, s'étendant jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. La bâtisse est désignée par le **No 237 de la rue du Canal**, et louée et occupée par M. Felix, comme magasin de meubles, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $55 par mois.
Le terrain No 2 est contigu au premier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur une profondeur d'environ 97 pieds 10 pouces, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée de face à la rue ... à la commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 239 de la rue du Canal** et louées et occupées par Mme M. A. Gier, $19 par mois.
Le terrain No 3 est contigu au dernier décrit et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le **No 231 de la rue du Canal** et occupées par le Dr W. C. Wilson, $50 par mois.
Le terrain No 4 touche au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal, sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le **No 233 de la rue du Canal** louée et occupée par Mme E. Linam jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.
Le terrain No 5 forme le coin des rues **Canal et Franklin**, et mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et façade rue Franklin, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. Les améliorations désignées par le **No 235 de la rue du Canal** et sont louées et occupées par Mme Julie Merz, jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.
Le terrain No 6 touche aux cinq autres décrits, et mesure environ 20 pieds 1 pouce de façade sur chacune des rues Bassin et Franklin, sur une profondeur, traversant le carré, d'environ 127 pieds 11 pouces 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No de la rue Nord Bassin.
6° **La propriété cottage No 129 de la rue St-André.** Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues St-André, Ste Marie, Chippewa et Annonciation. Le terrain est désigné par le No 20 et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; est loué à John Jenny jusqu'au 30 septembre 1888, $17 par mois.

MAISON DE RÉSIDENCE RUE JACKSON.

7° **La spacieuse et désirable maison de résidence avec terrain, No 132 rue Jackson**, quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation.** Le terrain se compose des lots 6 et 7 et d'une partie du lot 8, qui mesurent comme suit: Les lots 6 et 7, chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot 8, environ 17 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout s'étendant à l'arrière jusqu'à une commune de 9 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur. Le terrain est admirablement planté; il y a gazon, arbres d'ornement et autres. La bâtisse est à distance de l'avenue; est de construction moderne, belle à l'intérieur et possède tous les agréments désirables. Elle est vaste et convenable pour une grande famille.
8° **Les deux écuries d'ornement** dans le même carré d'îlet. Le terrain se compose des lots 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Laurel sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; chacun des dits lots ayant une façade et une profondeur sur l'une des deux allées communes qui s'étendent à travers le carré d'îlet de la rue Laurel à la rue Annonciation.
9° **Deux terrains à Carrollton**, Septième district, carré d'îlet borné par les rues Anno, Esther, Clinton et Millaudon, désignés par les Nos 7 et 8, se touchant et mesurant chacun, 30 pieds de façade rue Anne, sur 142 pieds et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
10° **La moitié indivise dans trois terrains** avec améliorations dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliopp, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22, lesquels mesurent comme suit: Les terrains 5 et 6 se touchent et ont, chacun, 23 pieds 2 pouces de façade rue Calliope, sur 101 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec une partie des améliorations consistant en une citerne appartenant au locataire **Martin Wanner** dont le bail à $15 par mois expire le 31 mai 1888, pour le terrain No 5; et à $5 par mois pour le terrain No 6, le 30 septembre 1888.
Le terrain No 22 mesure 29 pieds de face à la rue **Magnolia** sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les trois terrains ci-dessus décrits sont situés dans le carré d'îlet faisant face à la gare du chemin de fer Jackson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; le reste à **un crédit de un et deux ans**, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec la clause de sécurité usuelle pendant le pacte du "non aliénando". La clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; et les polices d'assurances de toutes les améliorations transférées, les acquéreurs assumant le paiement des taxes sur les dites propriétés pour l'année 1888 et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant **Robert P. Upton, notaire, 8 Allée Commerciale.**
25 fév—25—mars 3 10, 17, 24 31.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—I. L. Wilber vs. ses créanciers et les créanciers de Wilber & Berge.—No. 4110.—Division C. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers de I. L. Wilber et Wilber & Borge soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le SAMEDI, 31ème jour de mars 1888, à 11 heures a. m. pour considérer et décider sur les affaires contenues dans la pétition de William H. Renaud, syndic des dits créanciers, pour savoir s'il est autorisé ou non à faire un contrat, à contracter avec Semmes & Mott pour euxmêmes et l'héritier de F. C. Mix pour la compensation demandée et pour prendre des mesures pour payer la compensation et les frais demandés; et autoriser le dit avocat de faire un compromis dans le procès en litige devant la Cour Suprême du New Hampshire entre le dit Wm H. Renaud syndic et J. S. & E. A. Abbatt, de Concord, New Hampshire, conformément au jugement des dits avocats.
Nlle-Orléans, 28 février 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f au 31 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence Elégante pour Famille RUE ESPLANADE,

Entre les rues Remparts et Bourgogne, en parfait ordre et bien finie.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan:
L'élégante résidence en briques à deux étages avec attic, désignée par le No 123 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et Bourgogne. Le terrain mesure 44 pieds de face à la rue Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages solidement bâtie, avec attic, élégamment finie, avec cheminées en marbre, plafonds élevés, de grandes et riches ouvertures, et avec de larges corridors, appartements d'attente et pour réceptions, salle à manger, office, chambres à bain, gaz, waterworks et hydrant, et tous les autres accessoires d'une résidence de première classe et d'une charmante demeure pour famille.
Il y a une grande cour de côté pavée et une pelouse pour jouer, etc. Son charmant voisinage, à proximité des églises, des écoles et du marché, avec accès immédiat aux chars urbains dont les lignes passent devant et sur la rue des Remparts, sont des agréments qui augmentent l'attrait de cette délicieuse propriété.
Elle est en parfait état et est rendue sujette au bail de Jas. DeBuys, Esq., qui expire le 1er octobre prochain à raison de $900 par an. On pourrait en obtenir plus tôt possession en s'arrangeant avec le locataire actuel.
Les visiteurs seront admis seulement avec une carte de l'encanteur.
L'attention de ceux qui cherchent une demeure de premier ordre et un bon placement est appelée sur cet avis et ils ne devraient pas manquer d'examiner la propriété et d'assister à sa vente.
CONDITIONS—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit à 1, 2 et 3 ans en billets spécialement garantis par lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, et contenant toutes autres clauses usuelles et habituelles, et en outre du prix, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1888, et paiera au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Boulmay, notaire.
3 mars—3 4, 10 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. M. Hennen

No 22,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Donane et Bienville.

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 7 février 1888 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété suivante, à savoir—
1. **Un certain lot de terre** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 35 borné par les rues Royale, Bienville, Douane et Passage de la Bourse, le dit lot est désigné par le No 2 sur un plan du dit îlet et mesure 30 pieds de face à la rue Royale, mesure française, et 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent: une bâtisse spacieuse en briques, à trois étages, portant le No 32 de la rue Royale, avec le bail et les billets pour loyer qui seront dus après le jour de la vente.
2. **Le banc** No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, située sur le Parc Lafayette, avec tous les droits et ajoutés à tous les devoirs des détenteurs de bancs dans la dite église d'après sa charte.
3. **La section de terre** sur laquelle Alfred Hennen, décédé, résidait anciennement étant la droite du Moses Moore head right, contenant six cent quarante deux et 32 100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle terre est traversée par le Chapeau Pela creek désignée comme section 18 sur la carte du township 5, and du range 9, à l'est de la base du Méridian Land District, à l'est de l'île de la Nouvelle-Orléans, à l'ouest de la Rivière aux Perles, excepté quatre acres autour du cimetière, cette terre est traversée par le Chapeau Pela creek.
4. La moitié de l'ouest du quart du sud-ouest, et la moitié de l'ouest du quart du sud-ouest, le quart du nord-est du quart du sud-ouest de la section 17, township 5 sud du range 9 est, et dans le même district et contenant deux cent 9-100 d'acres, plus ou moins.
5. La moitié est du quart nord est le quart sud-est du quart sud-est de la section 13, township 5 sud, range 8 est, contenant cent vingt-deux 62/100 acres plus ou moins et touchant du côté ouest à la section 18 précédemment décrite.
6. Le quart sud-ouest du quart sud-est, et le quart sud ouest de la section 7 sud, du range 9 est; la dite portion du quart sud-ouest de la section 7, contenant cent trois 19/100 acres plus ou moins faisant en tout, par la réunion des deux morceaux de terre, cent quarante quatre et 37/100 acres plus ou moins, et touchant du côté nord à la section 18 précédemment décrite.
7. Le morceau de terre de la section 7 ... faisant face au Chapeau Pela creek, connu comme la concession faite par les Etats-Unis à William Cooper, dans le No 37 sur la carte du township 5 sud, du range 8 est, de la base du méridien, contenant six cent seize 40/100 acres plus ou moins.
8. Le quart sud-est du quart nord-est de la section 2 township 5 sud, du range 10 est, contenant trente-cinq et 19/100 d'acres; et une portion triangulaire située au coin sud-ouest de la section 37 ci-dessus décrite, contenant trente-sept et 27/100 acres plus ou moins, faisant en tout quarante-sept et 46/100 d'acres plus ou moins, aussi les meubles décrits dans l'inventaire pris par John W. Madison notaire.
Termes et Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs.
9 fév—9, 11 18 25—mars 3 10 12

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Delery et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Succession de Pierre Porchet d'Emma Florane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,819.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes—
1° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tricou, Delery et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.
2° Treize lots de la terre situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisances, écurie et une autre bâtisse dans le fond servant de chambres, poulailler, etc., etc.; jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.
3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egana et Lizardi.
Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.
Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.
4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même îlet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant, le lot No. 7, 47 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.
Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.
5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane comprenant 17 îlets situés entre les rues Mehle, Solon, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquels îlets se touchent et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans et partie dans la paroisse St Bernard, à savoir 27 îlets dans la paroisse St-Bernard et 20 îlets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.
Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Cb. G. de Hile, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

Deux magnifiques îlets de terre sur les rues de la Commune et Gravier.

Vente de syndic.

Robert Morris vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, les propriétés suivantes:
Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'îlet 66 est renfermé par les rues Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce et de l'Avenue du Canal, lequel îlet contient 53 lots de terre et mesure ensemble 602 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, 432 pieds 2 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton, 425 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
5mars—3 10 17 24 31—7avril.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—Louis Braun vs. ses créanciers.—No 23,249—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Louis Braun, soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous notaire en cette ville, le lundi, 19me jour de mars 1888, à 11 heures a. m. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que Richard Lyons, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—9 29—mars 19

PAR JAS P. GUINAULT

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec.

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° **Deux certains lots de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq, citernes, lieux d'aisances, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un îlet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Clark et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.
3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 5. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Louis entre les rues Olympia et St-Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.
4° **Seize lots de terre** situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.
Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:
Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots sur 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St. Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur; et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St. Pierre.
5° **Dix certains lots de terre** situés dans le même District, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur. Les lots Nos 7 et 8, chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.
Le lot No 8, formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.
Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.
Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez
Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le 3me District de cette ville, désignés par les lots Nos 8, 22, 23, 24 et 25, dans l'îlet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir:
Le lot No 25 forme l'encoignure des rues Galvez et Kerlerec et a 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez, 68 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 24 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 23 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 8 44 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 22, 108 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus, de là se rétrécissant à angle droit 31 pieds 4 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, de là une seconde profondeur de 45 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.
7° Un lot de terre de forme triangulaire situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois. Lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 187 pieds 8 pouces 3 lignes de côté du No 2 et 237 pieds 8 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.
8° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par le No 2, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 39 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, une profondeur de 46 pieds 5 pouces 5 lignes sur le côté du lot No 1, et 52 pieds 5 pouces 3 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 18 renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary; les lots Nos 1 et 2, 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur, et le lot No 1 forme l'encoignure aux rues Adams et Anne.
Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, sur 137 pieds 7 pouces de profondeur; le lot No 24 formant l'encoignure des rues Levée et Adams et mesure 80 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 68 pieds sur la ligne de division du lot No 23, et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 12.
Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 40 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 13 et 17 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 14, et les Nos. 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions. Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.
7mars—7 10 17 24 31—7avril.

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23 054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888 la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Girod, Hurd aujourd'hui Villeré, St. Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 57 pieds 10 pouces; ensemble, une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvertes en ardoises et d'après plan.
Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire
16fév—16 25—3 10 17 24 mars.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, deux ouest, dans le district sud ouest; ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
1er mars—1,3,10,17,24,31—avril 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du Restaurant et Hôtel Pizzini.

Dans l'affaire de Paul Pizzini vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 23,365.

— Et de —

Pierre Pizzini vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.—No 23,378.

Vente de Syndic Provisoire.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — LUNDI, 12 mars 1888, et les jours suivants, à 11 heures du matin, au local coin des rues Canal et Dryades, en vertu de deux ordres des Honorables A. L. Tissot et W. T. Houston, juges de la dite Cour, en date du 29 février 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu d'un établissement bien connu comme le restaurant et hôtel Pizzini, ayant un assortiment général de meubles de maison et autres effets: tables, chaises, vaisselles, plaques, couteaux, linges de table, cuisine complètement installée, miroirs, chandeliers, vins, liqueurs, tous les accessoires nécessaires pour un restaurant et hôtel de première classe, le tout conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant avant livraison.
1er mars—1er 3 10 à date

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL

TOUCHANT A LA LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILETS subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

Bourse des Encanteurs,

Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—
Ilet No. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 376 pieds 1 pouce 4 lignes face à la rue Jaudon, et 429 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.
Ilet No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delaronde, et 276 pieds 3 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisés en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 3 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delaronde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 4 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres, sur 316 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 2 lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 5 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—8 à 14 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 6 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur; les autres ont 32 pieds de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 7 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 8 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St-Claude et 396 pieds 6 pouces 3 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots—1 à 10 et 18 à 25 ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 1 8 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St-Claude, sur 127 pieds 3 lignes de profondeur.
Ilet No 9 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Marais et St-Claude et 237 pieds 2 pouces 6 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet—15 lots, 1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St. Claude, sur 127 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur, 8 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur
Ilet No 10 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et Urquhart, 343 pieds 3 lignes chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots mesurant chacun 31 pieds 2 pouces 2 lignes sur les rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 11 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villere 341 pieds 5 pouces 7 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 12 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Villeré et Robertson, et 341 pieds 5 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 13 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Robertson et Claiborne, sur 213 pieds 2 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—13 lots—5 à 11 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne sur la rue Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur; les autres ayant chacun 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 14 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 4 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur; 8 à 21 ayant chacun 31 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 15 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Derbigny et Solidelle, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face aux rues Charbonnet et Jaudon, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 16 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Solidelle et Joséphine, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet,—22 lots ayant chacun 31 pieds, plus ou moins, de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 17 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joseph ne et Célestine sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 18 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Célestine et Genius sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 19 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Genius et Liberal sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 20 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Liberal et Force, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 21 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Force et Verta, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 22 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Verta et Delbonde, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 23 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Delbondo et Law et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 24 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Law et à l'Avenue Florida sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 25 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'avenue Florida et à la rue Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 26 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 27 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abondance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 28 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Abondance et Treasure, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 29 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trésor et Bénéfice, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 30 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénéfice et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 31 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 32 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 33 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 34 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur
Ilet No 35 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 36 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 37 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet,—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No 38 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solon, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur.
Ilet No. 39 subdivisé en 17 terrains, ceux de 2 à 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 2 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains de 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 1 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds, 6 pouces 5 lignes de façade rue Charbonnet et est irrégulier sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes du côté opposé au terrain 8 et sur 10 pieds et à 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne opposée au terrain 11, et a 39 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.
Conditions—Comptant.
Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25 —mars 3 10 17 24 31

Propriétés de valeur dans le Deuxième —ET LE— Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St-Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE STE MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11.937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Commercial Place et la rue Gravier**, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 5 mars 1888 par l'honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession, ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:
1°. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse**, mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 92 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St-Antoine, 90 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Caloso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella notaire, le 6 février 1855, Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.
Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec attic, cuisine, 4 chambres, 2 hangar, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.
2°. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues **Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines.** Le dit lot est en mesure américaine, 29 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade à la rue de Chartres, sur une profondeur de 128 pieds et 7 pouces sur la ligne de côté vers la rue St. Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur comme suit: Une première profondeur de 63 pieds et 11 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit de 2 pieds et 6 pouces et ensuite une seconde profondeur de 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et a ensuite une troisième profondeur de 30 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds 9 pouces et 2 lignes; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sedwinet d'après un acte passé par L. T. Caire, ex notaire en cette ville, à la date du 29 mars, 1843 enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.
Les améliorations comprennent l'élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic, No 257 rue de Chartres, ayant balcon sur la rue, un salon, une salle à manger, un grand corridor au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor à l'étage supérieur et 2 chambres dans l'attic; une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur, cour carrelée et bâtisses de dépendances, citerne, waterworks, allée sur le côté, etc.
Etant à proximité de l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français et de tous les endroits de divertissements de la ville et devrait être une résidence confortable.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en deux paiements égaux payables en un et deux ans du jour de la vente, les dits paiements devant être présentés par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et l'acte de vente renfermera la clause d'usage pour le montant du billet, la clause de 5 0/0 frais d'avocat, et toutes les autres clauses usuelles.
L'acquéreur assumera en dessus du prix d'adjudication les taxes dues pour l'année 1888, et déposera au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.
Actes de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
6 mars—6 10 17 24 31—7 avril

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22.902.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" la propriété décrite après pour le compte de la dite succession.
1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 508, anciennement l'îlet No 34, borné par les rues **St Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré**; le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. Pilié, 21 avril 1836 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1; le dit lot mesure, en pieds, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue **St-Antoine**, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St-Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retirée de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.
2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 1 8, borné par les rues **Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine**, borné d'un côté par la propriété de McMare et de l'autre côté par la propriété de J. A. Leroux, mesurant plus ou moins, environ 22 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur; les lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis se fermant à une certaine distance de façon à former un joint on angle. Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement Paris) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.
3° Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez**, faisant partie d'un lot désigné par le No. 7, dans l'îlet récemment connu comme le No 44 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1839, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure, en mesure américaine 18 pieds 6 pouces de face à la rue **Gravier** sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cabinet, cuisine, petit hangar, poulailler, etc., connu par le No municipal 464 rue Gravier.
Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement; et cinq pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payé en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion du crédit de l'enchère, laquelle sera garantie par trois billets ou coupons du plus et garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18fév—18 25—3 10 17 24 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

John F. Popp & Co. vs William H. Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 035—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Trois certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 20 borné par les rues Arabella, Constance et Laurel et l'avenue Nashville, lesquels dits lots sont numérotés 3, 4 et 5, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent cinq pieds (105), entre lignes parallèles, ensemble avec un morceau de terre de trente pieds (30) de largeur, s'étendant sur la façade des dits lots conformément au plan du dit îlet, annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 23 décembre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 20

FEUI[illegible]